

# 6.5

## Interdictions

---

---

## 6.5 INTERDICTIONS

### 6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

#### **CGE Ressources 2010 S.E.C.**

Interdit à CGE Ressources 2010 S.E.C., à ses porteurs, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 prévues au Règlement 81-106.

L'interdiction est prononcée le 2 avril 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0052

#### **CGE Ressources Québec 2011 S.E.C.**

Interdit à CGE Ressources Québec 2011 S.E.C., à ses porteurs, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 prévues au Règlement 81-106.

L'interdiction est prononcée le 2 avril 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0053

#### **Northstar Aerospace, Inc.**

Interdit à Northstar Aerospace, Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel, ses attestations annuelles et sa notice annuelle de l'exercice terminé le 31 décembre 2011 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 5 avril 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0061

### 6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.